

Montréal, le 12 août 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joelle Cardinal
Avocate
Hydro-Québec– Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029
Dossier R-4110-2019**

Maître Cardinal,

Dans sa décision D-2020-070¹ rendue dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) se réservait le droit de demander au Distributeur des informations complémentaires en lien avec la prévision de la demande.

Dans le présent contexte économique, la Régie juge qu'elle doit disposer des informations les plus récentes sur les prévisions des besoins en énergie et des besoins en puissance sur l'horizon du plan d'approvisionnement 2020-2029 afin de rendre une décision éclairée.

Ainsi, la Régie demande au Distributeur de déposer, au plus tard le **3 septembre 2020 à 12h**, une mise à jour des bilans en énergie et en puissance sous le même format que les tableaux 3.1 et 3.2 de la pièce B-0009².

De même, la Régie demande au Distributeur de déposer, à la même date, des commentaires sur les recommandations de l'AHQ-ARQ³ et de la FCEI⁴ relatives à sa stratégie de rappel de l'énergie différée pour l'hiver 2020-2021.

¹ Décision [D-2020-070](#), par. 27

² Pièce [B-0009](#), p.17 et 18

³ Pièce [C-AHQ-ARQ-0024](#), p. 139

⁴ Pièce [C-FCEI-0011](#), p. 19

Veillez agréer, Maître Cardinal, l'expression de nos sentiments distingués.

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/nl